Commune de Paimpont

2024-8

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PAIMPONT,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu l'intérêt général ;
Vu la demande présentée par l'entreprise SATEC, représentée par Sylvain HAVARD, dont le siège est situé à Ploërmel, rue Gustave Eiffel
Vu l'intérêt général ;
Considérant les travaux d'aménagement qui auront lieu entre 26 février 2024 pour une durée 60 jours sur les routes D38 et D773 dans le bourg de Paimpont.
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

ARRETE

Article 1er :
A compter du lundi 26 février 2024 et pendant toute la durée des travaux, il sera interdit de circuler et de stationner rue du roi Arthur.
La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : rue du Chevalier Lancelot du Lac entre le numéro 1 et le numéro 13.
La rue de forges au niveau de la digue ne sera plus en sens unique mais en double sens.
Les Poids Lourds devront suivre la déviation mise en place soit :
Pour les PL arrivant de Saint Méen le Grand et allant sur Plélan le Grand : ils devront passer sur la digue rue des Forges et continuer sur la D773 jusqu'au pont du secret et rejoindre la D224.
Pour le PL arrivant de Plélan le Grand : Ils devront utiliser la D224 direction Ploërmel jusqu'au pont du Secret et emprunter à droite la D773 afin de rejoindre le bourg de Paimpont.

Article 2 :
Les prescriptions énoncées ci-dessus feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur à la charge de l'entreprise.

Article 3 : cet arrêté ne concerne pas les véhicules de secours, des riverains et les véhicules de ramassage d'ordures ménagères, et véhicules nécessaires au service.

Article 3 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à La brigade de Gendarmerie de Plélan-Le-Grand et à l'agence départementale de Brocéliande à Montfort sur Meu.

Fait à Paimpont le 20 février 2024

Le Maire,
Alain LEFEUVRE.

MAIRIE de PAIMPONT
REPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)